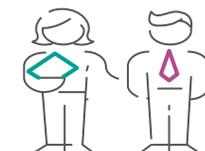


## Application AKARI

« Nous mettons à votre disposition une **solution d'authentification forte** pour valider vos opérations de paiement en ligne par carte bancaire de manière sécurisée. »



### Solution d'authentification forte

Permet de valider un achat en ligne avec une indépendance de **2 facteurs d'authentification** :

-  1. Ce que je connais (un code **PIN**) et ce que je suis (une **empreinte digitale\***) ;
-  2. Ce que je possède (le **Smartphone** sécurisé via votre application AKARI)

### De manière sécurisée

La solution d'authentification forte succède à l'envoi d'un code par SMS et est **conforme à la réglementation européenne DSP2\*\*** .



Le module d'authentification forte de votre solution repose sur les dernières technologies de chiffrement et permet de garantir la protection de vos facteurs d'authentification et de **sécuriser vos opérations de paiement en ligne**

## ➤ 1 Que va m'apporter l'application AKARI?

La **validation** des opérations de paiement en ligne est plus simple

Un **code à 6 chiffres définis par vous** (versus un code à 8 chiffres envoyé par SMS)

Complété par l'utilisation de la reconnaissance biométrique\* (optionnel et *en complément du code*)

Si les notifications d'arrière plan sont activées, vous êtes dirigés directement dans l'application mobile pour valider votre achat.

**Votre code personnel sur 6 chiffres suffit !**

**Fonctionne même s'il n'y a que du Wifi** (et pas de couverture réseau mobile)

## ➤ 2 Est-ce que l'application AKARI est faite pour moi?

### Je suis



Un client de CREDIT MUNICIPAL qui achète en ligne.

### Je possède



Un smartphone.



Une Carte Bancaire active (non opposée, non annulée et activée sur un TPE ou DAB).

### J'ai téléchargé



L'appli AKARI à partir du Store de mon Smartphone.

## ➤ 3 Comment activer la solution AKARI ?

### Télécharger l'appli. AKARI

À partir du Store de mon Smartphone

### S'identifier

avec vos informations bancaires\*\*\* et votre code d'activation (reçu par SMS)

Définir vos préférences d'authentification

\* : L'empreinte digitale pourra être substituée par la reconnaissance faciale uniquement sur les iPhones et si cette option est activée au préalable sur cet appareil.

\*\* : DSP2 Directive de sécurité des paiements 2

\*\*\* : Vos informations bancaires sont communiquées par le CREDIT MUNICIPAL à partir du 7 novembre